

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 SG 152

2011 DJS 164

2011 DAC 416 Subvention (8.000 euros) à l'association Slam Productions (20e) au titre de ses actions dans le domaine du Slam en 2011.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD et Mme Fatima LALEM, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Slam Productions, dont le siège social est situé 103, rue Julien Lacroix (20^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9^e Commission, par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7^e Commission, et par Mme Fatima LALEM, au nom de la 6^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Slam Productions, dont le siège social est situé 103, rue Julien Lacroix (20^e), au titre de ses actions dans le domaine du Slam en 2011.
X01489 n°simpa 14807

Article 2 : La dépense correspondante, soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011 et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement, et ainsi répartie :

- chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture pour un montant de 3.000 euros 2011_03056;
- chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse pour un montant de 3.000 euros 2011_00121;
- chapitre 65, article 6574, fonction 020, ligne VF02001 Provision pour subventions de fonctionnement au

titre de l'égalité femmes/hommes pour un montant de 2.000 euros 2011_03057.